

Extrait d'un livret édité par l'UJFP

Récemment, la France est devenue le deuxième exportateur mondial d'armes. Le secteur de l'armement est florissant, et les commandes à l'exportation ont atteint un pic historique en 2022. Depuis le 7 octobre 2023, les entreprises d'armement ont vu leurs cours en bourse monter en flèche, profitant de la hausse du risque géopolitique. Comment alors expliquer la réponse de l'ancien ministre des armées, Sébastien Le Cornu, qui, interrogé sur les ventes d'armes à Israël lors de son audition devant le parlement le 27 février 2024, affirmait sans hésitation qu'« objectivement, il n'y a pas de relations en termes d'armement avec Israël » ? Quelques semaines plus tôt, le même ministère des armées, contacté par Médiapart, se défendait également de toute complicité en s'exprimant ainsi : « La France respecte strictement ses engagements internationaux dans ses exportations d'armes vers Israël

À ce titre, elle n'exporte pas et n'exportait pas avant les événements dramatiques du 7 octobre de matériels létaux susceptibles d'être employés contre des populations civiles dans la bande de Gaza », tout en affirmant que la France « exporte des équipements militaires à Israël afin de lui permettre d'assurer sa défense ». Alors, « pas de relations en termes d'armement avec Israël » ? Si les exportations d'armes de la France vers Israël représentent un petit marché, il n'en demeure pas moins que ce marché existe, et que les relations en question ne se limitent pas à ces exportations. Pas de « matériels létaux » ? Outre 8 fusils d'assaut livrés en 2022 selon le dernier rapport au parlement, qui peuvent certes paraître anecdotiques à l'échelle des ventes d'armes de la France, les composants et pièces détachées livrées à Israël ne sont pas anodins. Les capteurs, matériels radio et autres composants électroniques de pointe ne sont pas en eux-mêmes létaux, mais lorsqu'ils participent activement au fonctionnement de missiles et de drones, peut-on réellement se dédouaner de leur implication dans les crimes de guerre commis par leur utilisateur ?

La France, qui se revendique fièrement « pays des droits de l'homme », ne se place-t-elle pas ainsi en violation des Conventions de Genève et de ses autres engagements pour protéger les populations civiles, notamment le Traité sur le Commerce des Armes des Nations Unies, ratifié en 2014, qui stipule qu'aucun État ne peut vendre d'armes à un autre État s'il a « connaissance [...] que ces armes ou ces biens pourraient servir à commettre un génocide, des crimes contre l'humanité, [...] ou d'autres crimes de guerre »

Quoi qu'il en soit, en réponse à l'appel des syndicats palestiniens, et en tant que témoins des crimes perpétrés contre le peuple palestinien, nous considérons qu'il est inacceptable que le moindre matériel français puisse être livré à l'État d'Israël. En tant qu'habitants des grandes puissances, il nous semble intolérable que ces crimes puissent être perpétrés avec des armes construites dans nos pays. Il est également inacceptable que les industriels français continuent la moindre coopération avec la machine de guerre israélienne. Nous devons agir, là où nous sommes, pour stopper tout commerce militaire avec Israël